

Communiqué de Nicolas Langlois, maire de Dieppe et Sébastien Jumel, Député.

Travaux de restauration du Pont Colbert. Le respect de la parole donnée.

14 années de mobilisation collective se concrétise. 15 mois de travaux, une passerelle piétonne. Pour le Maire de Dieppe, Nicolas Langlois, et le Député, Sébastien Jumel, la mobilisation aux cotés du Comité de Sauvegarde et des habitants doit se poursuivre pour en faire un chantier unique.

Le Comité Syndical de Ports de Normandie a attribué ce vendredi 10 mars 2022 le marché des travaux de restauration du Pont Colbert. C'est la concrétisation de 14 années de mobilisation du Comité de sauvegarde, des Dieppois et de leurs élus pour faire classer notre patrimoine commun et obtenir sa restauration.

Les travaux démarreront début 2024 et, après plusieurs mois de discussion et de rencontres, les Dieppois et les commerçants ont été entendus, puisque l'option d'une passerelle piétonne a été retenue. Ainsi qu'un scénario de durée de travaux réduit à 15 mois de fermeture.

Pour Nicolas Langlois, Maire de Dieppe qui siégeait au Conseil de Ports de Normandie vendredi : *« Comme nous avons été vigilants pour que les questions du déplacement des habitants de part et d'autre du pont trouvent des réponses concrètes, nous porterons avec nos partenaires Port de Normandie et la CCI, une attention particulière aux commerces de proximité situés sur l'île du Pollet et au Pollet. Je souhaite aussi que les 15 mois de travaux soient l'occasion pour tous les Dieppois de retrouver leur histoire locale et portuaire, dont le pont Colbert, du haut de ses 134 ans, est un témoin majeur. Il y a encore du travail, un travail main dans la main avec Ports de Normandie, la Drac et les collectivités pour préparer ce chantier unique et en réduire les nuisances, mais aussi en faire un projet-école, passeur de savoir-faire uniques.*

Pour Sébastien Jumel, député : *« la restauration du pont Colbert se concrétise aujourd'hui après 14 années de mobilisation collective des Dieppois et du Comité de sauvegarde. La nécessité d'une passerelle piétonne a été entendue. Cette mobilisation doit se poursuivre. La restauration du pont Colbert peut et doit être un moment fort de transmission de son histoire aux jeunes générations. Le pont est un ouvrage nécessaire au désenclavement du port et de la ville, cela nécessite évidemment que toutes les contraintes du chantier soient anticipées, pour nos commerçants et le trafic portuaire, pour les habitants et l'accessibilité de la ville.»*

Une nouvelle réunion publique sera organisée en Mai, une fois les délais de recours épuisés avec les habitants, les commerçants et tous les usagers du Port.

Classement du Pont Colbert - Rappel des faits.

Le Comité de sauvegarde du Pont Colbert s'est constitué en association le 30 octobre 2009, en mobilisant les énergies et les savoirs pour obtenir le classement du pont. Et les Dieppois, collectivement, affirment leur attachement à cet ouvrage d'art, symbole de la ville.

À l'écoute de cette mobilisation qui trouve ses racines au cœur même de l'identité dieppoise,

Sébastien Jumel alors maire de Dieppe plaide auprès de la Région pour une approche dépassionnée, sans a priori, et la prise en compte de toutes les études existantes qui suggèrent une alternative à la destruction du pont.

Des études techniques mais aussi ethnographiques, paysagères, architecturales, historiques qui plaident pour une rénovation-modernisation en conservant le système de manœuvre hydraulique d'origine, pour un coût inférieur à un ouvrage neuf.

Le Conseil municipal vote une motion en faveur du classement du Pont Colbert le 1er octobre 2015. Le 29 novembre 2016, Sébastien Jumel présente les arguments en faveur d'une patrimonialisation forte du pont Colbert devant la Commission régionale du patrimoine et des sites.

Les prises de position d'importantes associations de protection du patrimoine comme le CILAC ou Europa Nostra apportent un soutien supplémentaire essentiel.

Première victoire, le Pont Colbert est protégé au titre des Monuments Historiques par arrêté en date du 22 février 2017.

Un an après, le 6 février 2018, le maire de Dieppe Nicolas Langlois et le député Sébastien Jumel écrivent à Hervé Morin, président du Syndicat mixte du port de Dieppe, pour défendre une solution permettant de « *se projeter sereinement dans l'avenir avec un outil portuaire consolidé, et une histoire préservée, une identité affirmée* » et l'inviter à accepter la démarche de classement du pont comme Monument Historique.

Suivront d'autres courriers en date du 16 février, du 6 novembre 2018 et le 4 mars 2019.

En septembre 2019, la Commission Nationale du classement des monuments historiques rendait un avis favorable, et le 3 novembre 2020, la Ministre de la Culture signait l'arrêté de classement du Pont.